



ASSEMBLEE PLENIERE DU 12 DECEMBRE 2002

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL
SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA REGION REUNION
POUR L'EXERCICE 2003

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

PREAMBULE

Les Commissions du C.E.S.R. tiennent à souligner l'effort de présentation réalisé pour les secteurs « économie générale » et « mobilité ». En effet, les tableaux de synthèse proposés permettent ainsi de faire ressortir de façon plus explicite les programmes d'actions pour 2003 par rapport au bilan des réalisations depuis le début de la mandature.

Les Commissions du C.E.S.R. proposent à nouveau que les autres secteurs fassent l'objet d'une telle présentation.

« AFFAIRES GENERALES, FINANCIERES ET EUROPEENNES »

I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La Commission prend acte que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2003 s'élève à 491 477 600 € en crédits de paiement, soit une augmentation de 20 % par rapport au Budget Primitif 2002 (409 400 000 €).

Elle constate, en conformité avec le projet de mandature, une reconduction des interventions antérieures avec cependant un recours à l'emprunt envisagé pour 2003 de 100 147 342 € soit une progression de l'ordre de 199,5 %. Cette croissance importante du recours à l'emprunt contribue à financer des opérations nouvelles telles que la Route des Tamarins, la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, l'Université du 3^{ème} millénaire.

II - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Dans le cadre du développement de l'accès de services à haut débit à la Réunion, la Commission partage l'avis du Conseil Régional sur la nécessité d'une action déterminée de création d'un réseau. Cependant, elle s'interroge sur la légalité de l'utilisation des recettes du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi, afin de financer les études de faisabilité et la réalisation du projet d'accès à haut débit sur la boucle locale.

La Commission souhaite que le Conseil Régional soit vigilant quant à l'utilisation de ce fonds afin que ce dernier reste destiné au développement économique et à la création d'emplois.

« AFFAIRES ECONOMIQUES »

La Commission prend acte du projet de Budget Primitif de la Région pour 2003 qui s'élève pour le secteur "économie générale", en crédits de paiement, à 20 116 223 € soit une progression de 14 % par rapport à 2002 (17 649 876 €). Ces dépenses se répartissent comme suit :

* investissement : 11 511 862 €

* fonctionnement : 8 604 361 €

Elle relève néanmoins une baisse des autorisations de programme qui indique vraisemblablement un insuffisant état d'avancement des opérations à venir.

Concernant l'orientation "faciliter l'accès des entreprises à leurs besoins de financement en fonds propres et en crédits", la Commission souligne la nécessité de promouvoir davantage les outils existants tels que la SOFARIS, organisme intéressant, qui mérite d'être mieux connu par les chefs d'entreprise.

La Commission rappelle la demande qu'elle avait formulée à maintes reprises, sur la nécessité de revoir le circuit administratif emprunté par les fonds structurels européens compte tenu de l'allongement inacceptable des délais de versement des crédits publics. Cette préoccupation concerne l'ensemble des secteurs, pas uniquement celui de l'économie. Aussi, c'est avec satisfaction qu'elle note la volonté de la collectivité régionale de mettre en œuvre une mesure d'allègement des modalités d'engagement des dispositifs d'aides aux entreprises permettant ainsi de réduire les délais. Dans un souci d'efficacité, la Commission souligne qu'il est nécessaire que tous les autres partenaires participent activement à ce processus de simplification des procédures.

Enfin, la Commission demande, à nouveau, de poursuivre l'effort d'harmonisation de compétences, engagées en 1990, entre le Département et la Région pour éviter les chevauchements. Ces harmonisations permettraient notamment une meilleure lisibilité et accessibilité des politiques menées par les collectivités régionale et départementale.

« AFFAIRES AGRICOLES »

La Commission « Affaires Agricoles » prend acte du projet de Budget Primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2003.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par la collectivité régionale pour le secteur agricole.

Par ailleurs, la Commission souhaite saisir cette occasion pour formuler deux attentes fortes :

- En premier lieu, elle estime que l'examen des différents documents budgétaires représente une opportunité et un moment privilégié d'échanges avec le Conseil Régional. Aussi, pour répondre aux interrogations qu'elle peut avoir, souhaiterait-elle la présence d'un élu du Conseil Régional en charge des Affaires Agricoles lors des réunions consacrées à l'étude de ces documents.
- En second lieu, elle demande à la collectivité régionale d'envisager, d'ores et déjà, la réalisation d'une évaluation des actions entreprises depuis le début de la mandature pour permettre une appréciation quantitative et qualitative de celles-ci.

« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »

La Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » prend acte du projet de Budget Primitif pour l'année 2003 qui s'inscrit dans la droite ligne des Orientations Budgétaires de la collectivité. En particulier, elle reconnaît l'effort porté sur les 4 grands projets qui guident l'action du Conseil Régional, en matière d'aménagement du territoire et d'environnement pour ce nouvel exercice. Elle note cependant que pour la réalisation de son budget et de ses différents grands projets d'aménagement, la collectivité devra avoir recours fortement à l'emprunt : 100 147 342 € dont 48 603 710 € pour équilibrer le secteur « Fonds routier ». Elle estime, cependant, que l'augmentation possible des taux de la fiscalité permettrait de diminuer le recours à l'emprunt et d'accroître ses capacités d'intervention pour d'autres projets.

La Commission se félicite de la création de l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (arrêté préfectoral du 16 septembre 2002) et souhaite que cet outil puisse efficacement permettre un rattrapage du retard accumulé en matière de politique foncière pour un meilleur aménagement du territoire.

La Commission s'inquiète de nouveau, de la problématique que représente l'endiguement des ravines. Elle souhaite que les partenaires (Etat, Conseil Régional et Communes) puissent définir ensemble et de manière efficace une ligne de conduite claire d'intervention afin de faire aboutir les chantiers potentiels d'endiguement qui sont aujourd'hui repérés.

La Commission attire l'attention sur le fait que la transformation du Parc Marin en syndicat mixte ne constitue qu'une réponse partielle à la problématique de la gestion du littoral réunionnais. Elle insiste sur l'importance d'une Gestion Intégrée de ce littoral, en particulier les 25 km de linéaire de lagon qui représentent un patrimoine pour notre île et qui sont véritablement en danger.

Enfin, la Commission rappelle que dans le cadre des grands projets d'aménagement du territoire, il est primordial de faire preuve d'une attention particulière en ce qui concerne les marchés publics qui devront être lancés afin de rester dans les délais de livraison annoncés.

« COOPERATION REGIONALE »

La Commission « Coopération Régionale » prend acte du projet de Budget Primitif pour l'année 2003 qui s'inscrit dans la droite ligne des Orientations Budgétaires de la collectivité régionale. Elle note que le montant du budget consacré à la coopération régionale s'élève à 2 135 107 € en capacité d'engagement, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'année 2002. Elle souligne que ce budget pourra permettre de poursuivre les actions déjà entreprises par le Conseil Régional en matière de coopération et par ailleurs, de mobiliser des moyens financiers en sus tels que le Fonds de Coopération Régionale et le programme INTERREG.

Elle note la poursuite des actions de coopération de la collectivité en ce qui concerne les pays des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cercles, l'intervention dans le programme de la COI dans le cadre de la coopération multilatérale, ainsi que dans l'action stratégique du Centre d'Intelligence Economique.

La Commission souligne cependant que dans le domaine de la coopération régionale, il est nécessaire de mettre en œuvre des outils d'information et de communication performants afin de permettre aux acteurs locaux et étrangers de la coopération, de connaître les potentialités de la zone océan Indien. Ces informations pourraient être mises à disposition sur un site internet destiné à cet effet.

« EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »

Au préalable, la Commission souligne qu'elle a apprécié l'éclairage apporté par la Vice-Présidente du Conseil Régional, chargée de la Formation Professionnelle et de la Mobilité, présente lors de sa réunion et qui, de plus, a été d'une grande disponibilité.

I - SECTEUR DE L'EDUCATION

La Commission prend acte du Budget Primitif consacré à l'Education qui traduit strictement les Orientations Budgétaires présentées en novembre 2002.

II - SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission se félicite qu'une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences soit mise en avant dans ce domaine, compte tenu des enjeux futurs et des défis à relever pour la Réunion.

Elle note que la réflexion pour la relance du Plan Régional des Formations (P.R.D.F.) de 1995-2000 est en cours et elle réitère son souhait d'être associée à cette démarche.

Globalement, en capacité d'engagement, la Commission remarque que la baisse apparente des crédits inscrits par rapport au Budget Primitif 2002 (-19,5 %) traduit en réalité un souci d'éviter la surmobilisation des financements compte tenu du calendrier réel des chantiers en cours.

Par ailleurs, la Commission partage le souci d'un rééquilibrage financier des organismes de formation professionnelle actuellement trop dépendants de la commande publique.

III - SECTEUR DE LA MOBILITE

La Commission se réjouit du projet de mise en place d'un Observatoire Régional de la Mobilité qui permettra d'engager une démarche globale d'évaluation des publics et des dispositifs mobilité ainsi qu'une démarche prospective formation-emploi.

Elle se félicite de la démarche de bilan-évaluation entreprise avec l'opérateur régional qu'est l'A.N.T. et de l'extension de celle-ci à d'autres organismes tels que les associations pour les voyages linguistiques.

IV – SECTEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L'ECONOMIE ALTERNATIVE

La Commission partage le souci du Conseil Régional de mettre en place une solution globale et pérenne pour les contrats emplois-jeunes existants. Elle adhère aux objectifs affichés qui visent à renforcer le dispositif d'encadrement et d'accompagnement ainsi que les moyens de formation et de suivi individualisé des jeunes. Elle prend note de la poursuite de l'effort de la collectivité régionale par une aide au poste et à l'encadrement équivalente à celle apportée aujourd'hui.

« AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES »

La Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives » prend acte du projet de Budget Primitif 2003 de la collectivité régionale pour le secteur de la culture et le secteur sportif et socio-éducatif.

Elle prend note des principales nouvelles autorisations de programme d'investissement pour 2003 qui interviennent en sus de la poursuite des programmes habituels :

- Pour le secteur de la culture : travaux d'entretien sur le musée de Stella Matutina, construction du Centre de la Tortue, études pour le Musée des Arts Décoratifs et la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise ;

- Pour le secteur sport : équipements sportifs des deux nouveaux lycées (Saint-Paul et Saint-Benoît) et construction du C.N.R. de Saint-Benoît.

En ce qui concerne le **budget de fonctionnement**, la Commission relève la progression de 6,8 % des autorisations de programme consacrées au secteur culturel. Elle observe cependant que le C.N.R. absorbe la plus grosse part de cette augmentation (frais de personnel). Aussi, elle attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité :

- de préserver les enveloppes destinées au développement des projets des acteurs culturels ;

- d'engager une réflexion sur l'outil C.N.R., sa vocation et son devenir au regard des considérations suivantes :

- . les futures constructions des C.N.R. de Saint-Paul et de Saint-Benoît absorberont une part importante des crédits et impliqueront par la force des choses une augmentation des coûts de fonctionnement au détriment de toute autre initiative du Conseil Régional dans le secteur de la culture ;

- . la nécessaire démocratisation de la musique pour répondre aux besoins du plus grand nombre, surtout compte tenu des insuffisances du système éducatif en la matière (comme d'ailleurs de tout ce qui concerne les arts), ne relèverait-elle pas du développement des écoles de musique au sein des communes, le C.N.R. accueillant les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles ? Un partenariat entre ces collectivités et la collectivité régionale devrait pouvoir y contribuer.

La Commission constate également, pour le secteur sportif, une augmentation du budget de fonctionnement qui s'explique essentiellement par une recette supplémentaire : le F.S.E. (encadrement associatif dans le cadre Plan emploi animation ; aides aux études sportives en Métropole).

S'agissant du budget d'investissement, la Commission relève avec intérêt l'accroissement conséquent du niveau des investissements consacrés aux équipements des communes tant pour la réalisation de leurs équipements culturels que sportifs (doublement des enveloppes sur l'exercice 2003).